



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre plaguicidas
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

SOMMAIRE

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ALENA SUR LES PESTICIDES

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les gouvernements du Mexique, du Canada et des États-Unis ont formé, en 1996, le Groupe de travail technique (GTT) sur les pesticides. Les partenaires de l'ALENA visaient ainsi à mettre au point un cadre de réglementation coordonné concernant les pesticides en vue de dissiper les sources de frictions commerciales, d'établir une capacité scientifique et réglementaire nationales, de partager le fardeau de l'examen et de coordonner les décisions scientifiques et réglementaires sur les pesticides. Les membres du GTT appartiennent aux gouvernements participants, mais collaborent étroitement avec des partenaires extérieurs.

Ce rapport résume les discussions de la réunion annuelle du GTT du 12 au 14 juin 2000 à Ottawa/Hull, au Canada. Il rapporte aussi les activités et les réalisations des quatre sous-comités techniques (résidus de pesticides dans les aliments, renforcement des capacités de réglementation, réduction des risques et examen conjoint des pesticides chimiques) depuis mai 1999, ainsi qu'un certain nombre de nouvelles initiatives.

La séance d'ouverture de la réunion publique du 13 juin a pris la forme d'une discussion en groupe pour évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés pour les produits antiparasitaires par l'initiative nord-américaine (INA) dans l'optique des gouvernements, de l'industrie et des producteurs. L'INA fournit le cadre conceptuel pour les travaux du GTT, dont les objectifs sont de développer un marché nord-américain pour les pesticides et de procéder régulièrement dès 2002 à des examens conjoints et au partage de la charge de travail. Un représentant du Groupe de travail de l'industrie de l'ALENA (GTI de l'ALENA) a donné le point de vue de l'industrie, et des représentants du Conseil canadien du canola et du Conseil canadien de l'horticulture ont parlé au nom des producteurs. Des représentants du Mexique, des États-Unis et du Canada ont fait part des politiques des ministères respectifs de l'Agriculture. Dans l'ensemble, les producteurs et l'industrie étaient très favorables aux activités d'harmonisation en cours et toutes les parties étaient d'accord pour dire que des progrès constants ne pourraient être réalisés que si l'industrie, les gouvernements et les producteurs continuent à travailler ensemble.

L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a annoncé l'élaboration d'une proposition visant à donner à tous les examens conjoints, y compris les examens conjoints négociés nouvellement adoptés, la priorité dans la planification de sa charge de travail. Cette proposition devrait être publiée en septembre dans l'U.S. Federal Register en vue de recueillir les commentaires.

Le CESAVEG, une coopérative mexicaine, regroupant des producteurs ainsi que des représentants du gouvernement fédéral et de ceux des États, signale certaines activités, notamment celles consistant à faciliter la transition pour les producteurs qui n'ont plus accès à certains produits antiparasitaires, supprimés aux États-Unis à cause de la FQPA. Le programme de salubrité des aliments a comme rôle de surveiller les résidus provenant de l'emploi de produits antiparasitaires et de conseiller les agriculteurs sur les méthodes appropriées d'application des pesticides, ainsi que sur leur entreposage et leur élimination, et enfin sur la protection des travailleurs et la tenue de dossiers.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a fait état de l'initiative canadienne d'indiquer sur l'étiquette d'un produit homologué au Canada que, si tel est le cas, ce produit n'est pas homologué aux États-Unis ou qu'il n'existe pas de LMR (« tolérance » aux États-Unis) pour ce produit aux États-Unis. On insiste de plus en plus sur cette mesure à la suite des préoccupations grandissantes et de la vulnérabilité eu égard au mouvement transfrontalier de certains produits aux États-Unis.

Après les commentaires des intervenants concernant la date de la réunion plénière de l'ALENA, le GTT a décidé de tenir la prochaine réunion plénière au début de novembre 2001. Par la suite, chaque réunion plénière aura lieu en novembre pour faciliter la présence des producteurs. Les réunions du Conseil exécutif, tenues jusqu'ici en décembre, auront désormais lieu en mars.

Parmi les autres initiatives que compte explorer le GTT, on peut citer les suivantes : évaluation de la documentation sommaire requise pour les demandes d'homologation à l'EPA et à l'ARLA de façon à déterminer la possibilité de réduire le nombre de documents requis; analyse comparative des homologations d'urgence au Canada et aux États-Unis; travaux coordonnés sur le lindane et les peintures antisalissures à base de composés organiques de l'étain; publication d'un bulletin de nouvelles par l'ALENA.

Le présent rapport et d'autres documents du GTT de l'ALENA sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla> ou <http://www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg>, et en copie papier à l'adresse suivante : EPA Office of Pesticide Programs' Public Docket, Room 119, Crystal Mall #2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia (tél. 703-305-5805).



RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN SUR LES PESTICIDES

Du 12 au 14 juin 2000
Ottawa/Hull (Canada)

Le Groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides a tenu sa réunion annuelle à Ottawa/Hull du 12 au 14 juin 2000. Cette réunion a été présidée conjointement par Claire Franklin, directrice exécutive de l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), par Marcia Mulkey, directrice de l'Office of Pesticide Programs de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, et par Alma Quan, au nom de M. Gustavo Olaiz, directeur général de la Salud Ambiental du Mexique. Des représentants de producteurs spécialisés, du milieu universitaire et de l'industrie des pesticides des trois pays ont pris part à une séance à l'intention des groupes d'intérêts, qui s'est donnée le 13 juin, afin d'examiner l'orientation des activités du GTT ainsi que les progrès accomplis, et pour les commenter.

Le GTT est l'organisme central pour traiter des enjeux relatifs aux pesticides entre le Mexique, le Canada et les É.-U. Les objectifs de cet organisme sont les suivants :

- 1) Partager le travail en matière de réglementation des pesticides.
- 2) Harmoniser les questions d'ordre scientifique et en matière de politiques, relatives à la réglementation des pesticides.
- 3) Réduire les obstacles au commerce.
- 4) Continuer d'assurer l'excellente protection de la santé publique et de l'environnement et encourager l'application des principes de la lutte antiparasitaire durable.

L'Initiative nord-américaine en matière de pesticides : Fonctionnement du Groupe de travail sur les pesticides de l'ALENA (INA) fournit le cadre conceptuel pour les travaux du GTT. Les objectifs visés par cette initiative sont de créer un marché nord-américain des pesticides et de faire en sorte que le partage des tâches et que les examens conjoints deviennent la procédure normale d'ici 2002. Le partage des tâches, l'harmonisation et la résolution de différends commerciaux contribueront à améliorer la sécurité alimentaire, à favoriser la protection de l'environnement, à garantir un approvisionnement abondant en nourriture et à simplifier les processus de réglementation.

Depuis la dernière réunion plénière, qui a eu lieu en mai 1999 à San Antonio, Texas, des efforts constants ont été déployés afin de tenir les intervenants au courant des activités du GTT. Les comptes rendus de réunion, les rapports d'étape, les bilans ainsi que d'autres documents du GTT sont disponibles sur les sites Web de l'ARLA et de l'EPA.

On peut consulter tous les documents du GTT, y compris le présent rapport et toutes les fiches de projet de l'ALENA sur Internet aux adresses <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla> (ARLA) et <http://www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg> (OPP-EPA), et sous forme d'imprimés à l'adresse suivante : EPA Office of Pesticide Programs, Public Docket, Room 119, Crystal Mall #2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia (tél. : 703-305-5805).

Mots de présentation

Après un mot de bienvenue de Marcia Mulkey et d'Alma Quan, Claire Franklin a donné un aperçu du GTT et présenté notamment un bilan à mi-parcours des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de l'Initiative nord-américaine d'ici 2002.

Les importants progrès obtenus sur le plan de l'harmonisation des exigences en matière de données, particulièrement en ce qui a trait aux usages sur les cultures vivrières en milieu terrestre, le traitement des semences ainsi que les agents microbiens et les phéromones, ont été soulignés et décrits dans les 3 documents suivants, récents et à paraître :

- < *État de l'harmonisation de l'homologation des pesticides entre le Canada et les États-Unis;*
- < *Devenir dans l'environnement - État de l'harmonisation des exigences relatives aux données et aux protocoles d'essai pour l'homologation des pesticides;*
- < *Harmonisation de la réglementation des produits utilisés pour traiter les semences au Canada et aux États-Unis.*

Les pays de l'ALENA accepteront les demandes d'homologation qui leur sont transmises selon le mode de présentation en vigueur dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On encourage les demandeurs d'homologation à prendre contact avec les organismes de réglementation en vue de consultations préalables à la demande d'homologation. Les agences ont pris de l'expérience à l'occasion de l'examen de deux demandes transmises et traitées par voie électronique et d'autres projets pilotes sont en cours ou prévus.

Un bon nombre d'activités ayant trait à la caractérisation et à l'estimation du risque sont ou seront bientôt complétées. On pense notamment aux cartes de zones nord-américaines des résidus et aux évaluations de l'exposition par voie alimentaire et non alimentaire. On a acquis de l'expérience concrète sur le plan de l'estimation des risques dans le cadre du programme d'examens conjoints, à l'occasion de la réévaluation conjointe des agents industriels de préservation du bois et par l'entremise d'échanges de personnel, notamment la participation aux discussions de comités scientifiques.

En outre, le programme d'examens conjoints a permis de montrer qu'il est possible de parvenir à des décisions réglementaires de manière coordonnée. On a étendu la portée de ce programme de manière à inclure l'examen des substituts aux composés organophosphorés et au bromure de méthyle en plus des pesticides chimiques à faible risque.

Dans ce dernier cas comme dans celui des biopesticides tels que les agents microbiens et les phéromones, on a atteint l'objectif de la réalisation des examens conjoints sur une base courante. Pour ce qui est des substituts aux composés organophosphorés et au bromure de méthyle qui ne sont pas à moindre risque, les progrès sont marqués au regard de l'échéance de 2001. Quant aux autres types de produits, le partage des tâches est décidé au cas par cas.

En conclusion, Claire Franklin a réaffirmé l'engagement du GTT de prendre les mesures qu'il faut pour parvenir aux objectifs de l'Initiative nord-américaine. On s'entend pour maintenir les efforts en vue de supprimer les obstacles à la présentation de demandes d'homologation pour examen conjoint, d'améliorer les communications ainsi que d'apporter un soutien aux activités des producteurs et de l'Industrie des pesticides visant à définir les besoins et à établir un ordre de priorité en vue des homologations. Le besoin toujours présent d'encourager l'industrie à préparer et à présenter des ensembles de données compilés en fonction d'un marché à l'échelle nord-américaine a été souligné de nouveau.

Discussion en groupe

La séance du matin a pris la forme d'une discussion en groupe qui visait à examiner les progrès réalisés dans l'atteinte des buts et objectifs de l'INA, selon la perspective des titulaires d'homologation, de la communauté des producteurs agricoles et des ministères de l'Agriculture.

Prenant la parole au nom du Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA, Chris Warfield (Aventis) a rappelé que l'article 102 de l'ALENA demande aux pays d'éliminer les obstacles au commerce et de faciliter les échanges commerciaux. Il a fait valoir que, jusqu'à ce jour, le GTT n'a oeuvré qu'à réduire au minimum les différends commerciaux entre les trois pays. L'adoption de limites maximales de résidus (LMR ou « tolérances » aux É.-U.) est la clef qui permettra de supprimer les obstacles au commerce et de placer tous les producteurs sur un même pied. Dans la poursuite de cet objectif, le GTI a proposé trois projets axés sur les enjeux associés aux LMR. Chris Warfield a insisté sur le souhait de l'industrie de travailler de concert avec les gouvernements à la définition de mécanismes permettant de résoudre les sources fondamentales de différends commerciaux.

Bruce Dalgarno (Conseil canadien du canola) et Jeff Wilson (Conseil canadien de l'horticulture) ont pris la parole au nom du réseau des producteurs de l'ALENA, qui représente les producteurs de cultures comme l'orge, le maïs, le soya, le canola, les produits horticoles, les légumineuses, le seigle, l'avoine et la triticales. Les principales sources de préoccupations sont les suivantes :

< Sources de différends commerciaux

L'établissement des priorités en matière de pesticides et la planification stratégique vont aider les producteurs à participer à l'atténuation dans la plus grande mesure possible des différends commerciaux. Il existe un besoin clair d'établir un ordre de priorité entre les

différents types de cultures et de mettre en place un mécanisme de règlement des différends commerciaux de catégorie B avant qu'ils ne se changent en différends commerciaux de catégorie A. On se soucie également de la capacité de l'EPA de régler les différends commerciaux, compte tenu des exigences de la FQPA et d'autres priorités d'ordre politique. D'importantes restrictions financières au niveau de la recherche industrielle exerceront des effets sur les groupements de producteurs agricoles et on ne peut prévoir de façon certaine s'il existera des substituts pour la plupart des composés organophosphorés qui seront progressivement éliminés ou dont l'homologation sera révoquée au terme de leur réévaluation.

< **Ministères de l'Agriculture**

Il importe que ces ministères prennent le leadership de la résolution des différends commerciaux qui ont trait aux pesticides. On pense notamment à l'établissement de priorités pour l'examen de sources potentielles de différends commerciaux, à la collaboration avec les producteurs agricoles en vue de la préparation de stratégies de lutte antiparasitaire au niveau provincial ou des États, et à des échanges plus suivis avec les réseaux de producteurs. Le représentant du Conseil canadien du canola a invité Agriculture Canada à collaborer avec le réseau des producteurs de l'ALENA pour l'étude de ces questions.

< **Communication**

La communication entre les groupes d'intérêts s'est améliorée, mais il demeure que l'octroi harmonisé d'homologations n'est apparent qu'avec certaines denrées. La collaboration entre le gouvernement et l'industrie en ce qui concerne le canola et une intensification du dialogue au niveau international sont des éléments qui ont bien fonctionné. On recommande cependant d'améliorer la participation et la consultation des groupements de producteurs, comme le réseau des producteurs de l'ALENA, en ce qui regarde des projets de l'ALENA comme les réévaluations conjointes et dans le cadre des consultations préalables à la réalisation des examens conjoints et des évaluations de la valeur. Il est recommandé en outre de tenir la réunion plénière du GTT au cours de l'hiver afin de faciliter la participation des producteurs agricoles.

< **Processus**

Le réseau des producteurs de l'ALENA a déterminé qu'il existe un besoin pour la mise en place d'un processus nord-américain d'homologation des biopesticides, y compris les travaux conjoints d'établissement des priorités ainsi qu'un mécanisme de collaboration entre les producteurs, l'industrie et les agences de réglementation. Il faudrait aussi mettre sur pied un mécanisme conjoint d'homologation des usages limités et pour les demandes de détermination des limites de résidus dans les aliments.

Amada Velez (Mexique), Jerry Baron (É.-U.) et Bill Boddis (Canada) ont pris la parole au nom des ministères nationaux de l'Agriculture. Ces trois représentants ont insisté sur l'importance du rôle de ces ministères dans le renforcement des communications entre les producteurs et l'industrie en vue de les aider à atténuer les problèmes commerciaux.

Les ministères de l'Agriculture des trois pays ont collaboré avec les groupements de producteurs et les regroupements de producteurs spécialisés à la définition sommaire des besoins et à l'établissement de priorités en matière de recherche, d'éducation et d'homologation. Jerry Baron insiste sur la réduction des fonds appliqués au développement de nouveaux produits et aux travaux de recherche sur les caractéristiques chimiques, attribuable aux fusions d'entreprises. Il apparaît clairement qu'il faut mettre sur pied des partenariats entre les producteurs, l'industrie et les gouvernements pour tirer tout le profit possible de l'harmonisation. Par exemple, il est possible de mieux coordonner les homologations d'usages limités entre les regroupements de producteurs spécialisés et l'IR-4.

Après les présentations en groupe, il a été proposé de discuter de trois problèmes qui gagnent en importance. Il s'agit de l'étiquetage commercial, des priorités des producteurs ainsi que de la planification stratégique des regroupements de producteurs spécialisés et du commerce électronique.

Wendy Sexsmith (ARLA) a expliqué qu'en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'ARLA exige un énoncé sur l'étiquette lorsqu'un produit n'est pas homologué et n'a pas de LMR établies aux É.-U. Cette disposition n'est pas nouvelle, mais l'Agence met davantage l'accent sur ce point afin de mieux répondre aux préoccupations des producteurs et de mieux contrer une situation désavantageuse en termes d'exportation de denrées aux É.-U.

Cette question soulève beaucoup d'intérêt, et on s'entend généralement pour dire que les producteurs doivent être mieux informés du fait que les produits antiparasitaires homologués au Canada ont ou non des LMR établies dans d'autres pays. D'autres options qu'un énoncé spécifique sur l'étiquette sont cherchées en consultation avec les intervenants. On pense notamment à un énoncé ayant un caractère plus général, à l'accès à une base de données contenant les renseignements sur les LMR et à une meilleure communication vers les producteurs sur ce plan.

L'Institut canadien pour la protection des cultures a accepté d'encadrer la mise au point d'une telle base de données. La prochaine étape consiste notamment à constituer un comité directeur afin de préparer un plan de travail.

Louis Arnold, membre de la National Barley Association, a parlé des priorités des producteurs. Il a mentionné que ceux-ci doivent obtenir un prix équitable pour de mêmes denrées afin de réduire au minimum les tensions commerciales. Cependant, il était heureux d'apprendre que se préparait une étiquette ALENA. Exemple de ce que les producteurs peuvent faire pour se sensibiliser davantage, les producteurs céréaliers du Dakota Nord parrainent des tournées illustrant comment les modifications apportées à la réglementation des pesticides influent sur les producteurs. Les cartes des zones de résidus doivent être réexaminées pour voir si certaines de celles-ci ne pourraient pas être fusionnées. Louis Arnold a également insisté sur l'importance de s'assurer de la participation du Mexique dans ce processus.

Anne Lindsay (EPA) a abordé la question du commerce électronique en fournissant des exemples des types de produits qu'on peut se procurer par Internet. Au Canada comme aux É.-U., les gouvernements considèrent que la publicité est une offre de vente et qu'elle est illégale si le

produit n'est pas homologué. On se préoccupe de l'accès, en ligne, à des avis et à des conseils fondés sur l'expérience que procure déjà l'achat sur place. Il est essentiel que tous les secteurs gouvernementaux soient proactifs et qu'ils unissent leurs efforts pour gérer cette situation.

Présentation de la CESAVEG

Gonzalo Torres, Eduardo Rangel et Fabian Vasquez ont pris la parole au nom de la CESAVEG. Il s'agit d'une coopérative réunissant des représentants des producteurs ainsi que des gouvernements fédéral et de l'État de Guanajuato, le deuxième État du Mexique en termes d'exportation de légumes aux É.-U. et au Canada. Son Conseil de direction est composé principalement de producteurs, deux sièges seulement étant réservés aux représentants gouvernementaux.

Puisque la FQPA élimine de nombreux pesticides communément employés dans Guanajuato, la CESAVEG s'occupe de faciliter la transition pour les producteurs. Mais pour l'instant, ceux-ci font observer qu'ils ne disposent pas d'un instrument tel que le règlement relatif à l'usage de pesticides en cas d'urgence, en vertu de l'article 18 du FIFRA. Le laboratoire sur les résidus de la CESAVEG participe à une étude sur les usages limités de l'IR-4, avec la collaboration des sociétés Bayer et SAGAR, en vue de déterminer des données sur les LMR. Cette coopérative est très certainement disposée à appliquer ses ressources à la mise sur pied d'une zone IR-4 dans l'État de Guanajuato.

Un programme de salubrité alimentaire a démarré. Le personnel est responsable de la surveillance des résidus laissés par l'utilisation de pesticides, d'engrais, d'antibiotiques et d'hormones. Ce programme sert aussi à conseiller les producteurs en matière d'application et d'élimination appropriées de pesticides, le stockage, l'élimination, l'élimination des contenants, la protection des travailleurs, l'étalonnage du matériel, l'échantillonnage des cultures et la tenue des livres.

Pour la CESAVEG, une bonne communication et l'échange de renseignements sur les sujets relatifs aux pesticides entre les pays de l'ALENA sont essentiels. Pour cette coopérative, la tenue d'ateliers de travail comme celui qui s'est déroulé à Washington en mars, réunissant l'US EPA, l'ARLA et la CICOPLAFEST, ainsi que celui qui s'est tenu au Texas dans le cadre des activités du programme américano-mexicain d'échanges de renseignements sur les pesticides, sont des exemples du type de communication requise. En juillet se tiendront deux ateliers de formation à l'intention des formateurs sur la protection des travailleurs, qui s'adresseront à 300 personnes dans les États de Guanajuato et de Michoacan.

Rapports des sous-comités techniques

Les sous-comités techniques ont fait état de leurs réalisations, fait le point sur l'état d'avancement des projets en cours et proposé de nouvelles activités au GTT. Leurs rapports visaient surtout à montrer comment leurs travaux contribuent à parvenir aux objectifs fixés pour l'Initiative nord-américaine.

Sous-comité du renforcement des capacités de réglementation

Le sous-comité du renforcement des capacités de réglementation supervise toute une gamme de projets visant à créer l'infrastructure réglementaire nécessaire pour faciliter le partage du travail et pour mettre en place un marché nord-américain des pesticides. Les travaux sur l'harmonisation de l'évaluation de l'exposition, sur les exigences en matière de données et sur les protocoles relatifs aux études sur les végétaux non ciblés, sur les cartes des écorégions, sur des modèles communs de présentation des données (dossiers) ainsi que sur la préparation d'examens nationaux (monographies) font partie des projets en cours.

Ce sous-comité a considérablement progressé dans ses travaux. À la pause du déjeuner, il a offert une démonstration du logiciel pour les écozones servant aux études au champ en milieu terrestre. Un grand nombre de participants ont pu voir à l'oeuvre le système d'aide à la décision basé sur un SIG.

Un document intitulé *Devenir dans l'environnement - État de l'harmonisation des exigences relatives aux données et aux protocoles d'essai pour l'homologation des pesticides* a été publié par l'ARLA à titre de document de l'ALENA le 5 juin 2000. L'EPA le publiera plus tard cet été. Les protocoles sur l'écotoxicité et sur le devenir dans le milieu sont harmonisés à l'exception de celui de la dispersion au champ en milieu terrestre, qui est à l'étude. Les exigences en matière de données pour les traitements des semences et pour les usages sur des cultures vivrières en milieu terrestre sont substantiellement harmonisées entre le Canada et les É.-U. D'autres renseignements sont offerts dans deux documents : 1) *État de l'harmonisation de l'homologation des pesticides entre le Canada et les États-Unis*; 2) Document de travail : *État de l'harmonisation de l'homologation des pesticides entre le Canada et les États-Unis*. Ces deux documents seront bientôt disponibles dans les deux pays. L'harmonisation des exigences en matière de données et des protocoles d'essai pour d'autres catégories d'utilisation, p. ex., les biocides et des usages autres que sur des denrées alimentaires, se poursuit.

Le 29 mai 2000, l'ARLA a diffusé un projet de directive pour commentaires sur une proposition de politique de réglementation des produits de formulation contenus dans les produits antiparasitaires, y compris les produits de formulation existants, et sur les exigences en matière de données concernant les nouveaux produits de formulation. Ce projet de directive s'appuie sur des travaux de l'EPA.

Le partage des tâches est facilité par l'adoption de modèles communs de présentation des données et d'examen par les agences, ainsi que par l'emploi d'instruments électroniques pour l'assemblage des demandes et pour leur évaluation. L'ARLA et l'EPA collaborent à la première révision du document d'orientation de l'OCDE sur les dossiers et les monographies qui devrait être complété en novembre 2000. Des modèles d'études individuelles ont été préparés ou seront bientôt complétés dans la plupart des domaines, et on prévoit qu'ils seront disponibles en décembre 2000. Ces modèles simplifieront la préparation des examens de données et la rédaction des documents réglementaires d'accompagnement. Il y aura des ateliers de travail sur la préparation et sur l'examen de demandes (dossiers) présentées selon le modèle de l'OCDE à l'intention de l'industrie comme des agences de réglementation vers le milieu de 2001.

Le dossier de l'emploi des instruments électroniques pour l'assemblage et l'évaluation des demandes continue de progresser à un bon rythme. Les projets pilotes réalisés par l'ARLA et l'EPA ont montré d'excellentes possibilités de gains en efficacité des évaluateurs. Ces deux agences encouragent l'industrie à participer à des projets pilotes de présentation et de traitement électroniques de demandes d'homologation complète ou partielle. Elles ont rédigé et diffusé pour commentaires des documents provisoires d'orientation visant à faciliter l'implantation dans l'industrie d'un système de présentation des demandes sur support électronique.

Quant à l'exposition professionnelle et résidentielle, on s'est entendu sur 10 enjeux fondamentaux en vue de simplifier les examens conjoints. Les agences collaborent étroitement à l'élaboration et à la mise en place d'approches relatives à l'estimation des risques en ce qui a trait aux évaluations de l'exposition combinée. Beaucoup de besogne a été abattue en ce qui regarde les bases de données sur le retour sur les lieux traités en milieu résidentiel (pelouse) et en milieu agricole. La version modifiée de la Pesticide Handlers' Exposure Database (PHED) est présentement testée par un groupe de travail. La rédaction d'une version provisoire d'un document d'orientation harmonisé de l'ALENA sur l'exposition après traitement est complétée; ce document servira de base à l'élaboration d'un document d'orientation de l'OCDE sur l'exposition après traitement.

Il est prévu de s'attaquer aux nouveaux travaux sur des questions relatives aux estimations des risques pour la santé humaine à mesure qu'ils apparaissent, en passant par le programme élargi des examens conjoints. En ce qui a trait aux évaluations environnementales, on mettra particulièrement l'accent sur les évaluations écologiques des niveaux supérieurs, sur les modèles d'exposition en milieu aquatique et sur les scénarios d'exposition au cours des deux prochaines années.

On pense à explorer des façons de maximiser les occasions de partage du travail sur les matières actives, nouvelles ou existantes, ainsi que sur les produits de formulation. Cependant, des mécanismes précis n'ont pas encore été mis en place, mais on a invité l'industrie à inclure, au moment de présenter une demande d'homologation, une lettre autorisant les agences de réglementation à partager des examens ou à collaborer à de mêmes examens, notamment les examens portant sur les produits de formulation.

L'Initiative nord-américaine aura au moins pour effet d'obliger les agences à mettre au point des mécanismes efficaces de consultation dans les trois pays membres de l'ALENA. Chacun des pays a mis en place des mécanismes conformes à ses besoins, mais à mesure que se resserre la coopération dans l'élaboration de politiques, il devient nécessaire de solliciter la participation des intervenants de tous les pays. Les intervenants du Canada et du Mexique ont été vivement encouragés à faire parvenir leurs commentaires sur les politiques proposées directement à l'EPA lorsque celle-ci a fait paraître un avis publié pour commentaires. Puisque certaines de ces ébauches de politiques, particulièrement celles relatives à la mise en vigueur de la FQPA, exerceront un effet sur les efforts d'harmonisation du GTT, il importe de faire valoir une perspective internationale auprès de l'EPA. On s'est entendu pour reconnaître que cette démarche ne contourne pas les règles internes en matière de publication et qu'elle n'empêche en rien les consultations auprès du Canada et du Mexique.

Le GTT considérera les moyens à prendre pour s'assurer qu'une connotation internationale soit donnée aux changements proposés dans les pays participants. On a également incité les intervenants à envisager de présenter des positions communes aux organismes de réglementation sur les projets de réglementation. On pourrait, par exemple, s'arranger pour que tous les représentants d'une même entreprise au Canada, aux É.-U. et au Mexique présentent un ensemble commun de commentaires.

Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments

Le sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments a marqué des progrès considérables dans la suppression d'obstacles réglementaires à l'établissement de limites maximales nord-américaines de résidus de pesticides sur les aliments. Les exigences en matière de données sur les résidus et les méthodes relatives à l'exposition par le régime alimentaire sont essentiellement harmonisées et continueront d'être ajustées à mesure qu'on gagnera en expérience. Voici la liste des activités en cours : mettre en place un système nord-américain de cartes des zones de résidus, coordonner le développement de données sur les résidus obtenues au champ pour étayer les demandes d'homologation de pesticides à usages limités dans les pays de l'ALENA, rédiger des documents d'orientation de l'ALENA pour l'établissement de LMR applicables à des denrées importées et lever les obstacles agricoles au commerce ainsi qu'éviter la création de nouvelles sources de différends par suite de différences entre les homologations.

On a décidé de dessiner un ensemble de cartes nord-américaines des zones d'essai au champ pour les résidus sur les cultures afin d'éviter le dédoublement des efforts et de répartir entre les agences l'examen des données sur les pesticides. La carte canado-américaine est au point alors que la carte des zones de résidus mexicaines sera diffusée en novembre 2000 en vue de recueillir les commentaires. On entend disposer de cartes de zones de résidus définitives pour l'ensemble de l'Amérique du Nord d'ici juin 2001. La mise en place de cet ensemble de cartes donnera accès à des essais complets sur les résidus pour étayer une demande d'homologation dans les trois pays membres de l'ALENA, sans dédoublement des tâches; cela facilitera la production de données pour étayer des demandes relatives à des cultures mineures ainsi que l'échange d'examen des données sur les résidus.

La première étape du projet d'élaboration d'une approche commune aux pays membres de l'ALENA relative à des LMR à l'importation s'est terminée par la publication pour commentaires, le 1^{er} juin 2000, du document d'orientation américain. Celui-ci et les commentaires des intervenants constitueront la base d'une politique de l'ALENA. Une version provisoire de l'approche de l'ALENA sera diffusée pour commentaires en septembre 2000.

À l'atelier de travail de 1999 sur les usages limités organisés par le projet de recherche inter-régional 4 (IR-4), 10 combinaisons de pesticides et de cultures au Canada et aux É.-U., ainsi qu'une combinaison (projet pilote) entre le Mexique et les É.-U. ont été définies et ont constitué la base d'essais réalisés en collaboration en 2000. Ce projet a été renouvelé pour 2001. On mettra l'accent sur les besoins mexicains en matière d'usages limités et de manière à encourager l'industrie à appuyer plus activement ce projet. Le succès de cette activité est le résultat direct d'une étroite collaboration entre les organisations de producteurs agricoles et les groupes de

producteurs spécialisés qui ont mis au point une technique d'établissement des priorités à l'intérieur d'une vaste gamme de groupes de denrées agricoles.

En 1998, un groupe de plusieurs intervenants, avec l'avis du sous-comité, a rédigé un document intitulé *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides* afin d'atténuer les obstacles au commerce. Les travaux se poursuivent concernant les sources de différends commerciaux de la catégorie A qui avaient déjà été déterminées. Dans le cas des sources de différends commerciaux de la catégorie B, le Conseil canadien du canola a réussi, avec la collaboration de l'industrie, à faire adopter aux É.-U. des LMR applicables à des pesticides utilisés au Canada. Compte tenu de la complexité de la question des sources de différends commerciaux, un deuxième sommet réunissant l'industrie canadienne et américaine, les producteurs et les organismes de réglementation s'est tenu le 13 avril 2000 à Ottawa. Le réseau de producteurs de l'ALENA a examiné, de concert avec les producteurs et l'industrie, comment on pourrait établir un ensemble de priorités communes applicable aux diverses denrées agricoles.

L'industrie devrait coordonner ses activités d'homologation dans les trois pays membres de l'ALENA. Par exemple, lorsqu'une denrée agricole est produite dans seulement un ou deux de ces pays, mais qu'elle est commercialisée dans les trois, l'industrie devrait coordonner ses activités liées à l'homologation de manière à éviter de créer des sources de différends commerciaux. Par exemple, dans le cas des agrumes cultivés aux É.-U. et au Mexique, il faudrait chercher à obtenir des homologations et des LMR appropriées au Mexique et aux É.-U., en même temps que des LMR à l'importation au Canada. Lorsqu'une denrée agricole est produite dans les trois pays, il faut alors chercher à obtenir des homologations et des LMR en même temps dans les trois pays de manière à éviter de créer des sources de différends commerciaux et d'éviter d'accorder un accès différent aux produits selon le pays.

Les moyens scientifiques et les moyens réglementaires des gouvernements nationaux ont gagné à l'harmonisation des exigences en matière de données, des protocoles d'étude, des méthodes de mesure de l'absorption par le régime alimentaire et à la préparation des cartes nord-américaines des zones de résidus. Les futures activités seront fondées dans une bonne mesure sur l'expérience concrète de mise en oeuvre de ces éléments dans le cadre du programme d'examens conjoints.

Le Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA a proposé la réalisation de deux projets pilotes qui ont été acceptés par le GTT et qui connaîtront un développement ultérieur. Il s'agit de la validation des cartes de zones et de la systématisation de l'octroi d'exemptions relatives à la présentation de données. On a trouvé prématuré d'entreprendre des travaux sur un troisième projet pilote portant sur la régionalisation des exigences nord-américaines en matière de données tant que les travaux nécessaires pour les cartes des zones nord-américaines de résidus et que le projet sur la validation des zones existantes ne sont pas terminés.

Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques

Le sous-comité de l'examen conjoint des pesticides met au point des processus afin de faciliter le partage du travail sur une base courante. Les examens conjoints effectués sur une base courante

et le partage des tâches constituent un volet essentiel de l'Initiative nord-américaine. Ils contribuent à faire en sorte que les évaluations sont fondées sur des principes scientifiques rigoureux, augmentent l'efficacité du processus d'homologation, donnent un accès plus équitable aux outils de lutte antiparasitaire et facilitent l'homologation d'outils de remplacement en accordant la priorité à l'examen des pesticides chimiques à moindre risque.

Présentement, le programme des examens conjoints s'applique seulement aux composés à moindre risque tels que définis par l'EPA, et sur des composés ne répondant pas à ces critères, mais qui se qualifient à titre de substituts des composés organophosphorés ou qui sont des composés chimiques prioritaires pour l'ALENA (p. ex., substituts du bromure de méthyle). L'expérience acquise avec la réalisation d'examens conjoints de ces types de composés a permis de jeter les bases de l'élargissement du processus. La nouvelle classe de candidats sera connue sous la désignation d'« examens conjoints négociés ». Elle comprendra des composés chimiques autres que ceux présentement visés par le processus en vigueur, mais qui sont conformes aux critères généraux d'un examen conjoint en ce qui regarde la formulation et le profil d'emploi des produits. L'examen des composés chimiques entrant dans cette classe aura des échéances négociées de 18 à 24 mois après l'examen préliminaire de l'ARLA portant sur l'exhaustivité du dossier. Une entreprise peut présenter autant qu'elle le souhaite de demandes d'homologation soumises à un examen conjoint négocié. Afin d'offrir aux producteurs agricoles des trois pays de l'ALENA un accès équitable au produit, les demandes d'homologation d'un usage dans un pays et de demande de LMR à l'importation dans un autre ne seront pas attribuées à cette classe sauf si la culture n'est pas produite dans le deuxième pays. Un document révisé expliquant ce processus, et comprenant ces examens conjoints négociés, sera diffusé en septembre.

L'EPA rédige une proposition d'accorder la priorité à tous les examens conjoints, y compris les examens conjoints négociés, dans la planification de sa charge de travail. Il est prévu que cette proposition soit publiée en septembre dans le U.S. Federal Register pour commentaires.

Voici des exemples d'examens conjoints négociés qui sont en marche :

- < flucarbazone (Bayer) - herbicide pour les grains
- < famoxadone (DuPont) - fongicide pour la pomme de terre et les légumes
- < pyraclostrobine (BASF) - fongicide pour les grains, les légumes et les fruits

On s'attend à la présentation de cinq autres demandes au cours de la prochaine année. Il s'agit de deux herbicides, d'un insecticide, d'un raticide et d'un fongicide.

Ce sous-comité apprécierait que des demandes d'examen conjoint de pesticides pour plantes d'ornement et pour l'intérieur et le traitement des structures, soient présentées.

Il a d'autres projets en marche, notamment la coordination de la réhomologation et de la réévaluation d'agents industriels de protection du bois et des pesticides organophosphorés. Il s'est récemment penché sur les peintures antisalissures à base d'organoétain et sur le lindane. Ces efforts de coordination exigent qu'on détermine qui sont des personnes-ressources essentielles au sein des agences de réglementation en vue d'intensifier la coopération et les communications en ce qui touche à la situation à l'intérieur de chacun des pays de l'ALENA, et en ce qui touche les activités qui se déroulent dans d'autres forums internationaux. Par exemple, par la collaboration

dans le domaine des peintures antisalissures à base d'organoétain, on cherche à trouver des substituts afin que l'Organisation maritime internationale puisse appliquer l'interdiction internationale de ces peintures d'ici 2003.

L'expérience acquise avec les échanges d'examens a montré que les composés chimiques et les produits évalués il y a plus de 5 ans sont rarement de bons candidats au partage du travail. Les examens effectués il y a plus de 5 ans sont à l'origine d'un certain nombre de problèmes comme le fait qu'ils ne sont pas présentés sous forme électronique et qu'il faut employer des ressources pour les trouver, comme le degré de détails présentés et comme l'acceptabilité scientifique de certaines études qui datent.

À mesure que les différents éléments du régime réglementaire de chacun des pays de l'ALENA convergent, le travail entrepris par le sous-comité de l'examen conjoint nous apportera une importante expérience immédiate de la collaboration et de la mise au point de modes de présentation des demandes et des évaluations, pour une définition plus fine des exigences en matière de données, pour la caractérisation des risques et pour le développement de pratiques communes d'évaluation.

Sous-comité de la réduction des risques

Le sous-comité de la réduction des risques coordonne les travaux portant sur d'autres approches à la lutte antiparasitaire, dont ceux visant à faciliter l'accès aux pesticides biologiques et encourageant le recours à la lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Il dirige également les travaux canado-américains d'élaboration d'un examen commun canado-américain s'adressant aux personnes qui appliquent les pesticides. Il s'occupe aussi de l'harmonisation des exigences en matière de données sur les pesticides microbiens, des examens conjoints d'agents microbiens et de phéromones, de la préparation de stratégies de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) pour le canola et la canneberge ainsi que de la rédaction de lignes directrices sur l'étiquetage relatif à la gestion de la résistance aux pesticides.

Les exigences en matière de données ainsi que les protocoles d'étude des phéromones et des agents microbiens ont été essentiellement harmonisés entre le Canada et les É.-U. Ces travaux serviront à la rédaction de lignes directrices décrivant les exigences en matière de données pour les pays de l'OCDE, à paraître cette année.

Il est prévu que la préparation de modes de présentation uniformisés des demandes d'homologation de biopesticides (dossiers) et des rapports nationaux d'évaluation (monographies) se fasse dans le cadre des activités du Groupe de travail sur les pesticides de l'OCDE.

Le Canada et les É.-U. ont mis au point un programme d'examen conjoint des agents microbiens et des écomones. À ce jour, ce programme a permis de mener simultanément à terme l'examen d'un produit à base de phéromone à usage forestier (contre le perce-pousse du pin) et d'un agent microbien (Virosoft CP, un virus s'attaquant à la carpocapse de la pomme). Deux autres produits (Virosoft BA, un virus s'attaquant à la légionnaire berthia, et Sporodex, un biofongicide pour les serres) sont présentement à l'examen.

On incite les intervenants à envisager de soumettre sous forme électronique une demande d'homologation, en passant par le régime des examens conjoints, d'une phéromone ou d'un agent microbien, et de préparer une demande pour un produit biochimique qui servirait de projet pilote. À la prochaine réunion de l'IR-4 qui se tiendra le 11 septembre 2000 à Orlando, Floride, il se tiendra un atelier de travail présenté par l'IR-4, l'ARLA et l'EPA sur l'homologation des biopesticides pour informer les participants des progrès accomplis au sein de l'ALENA et de l'OCDE, ainsi que pour discuter des possibilités de réaliser des examens conjoints par suite de l'harmonisation canado-américaine des régimes d'homologation des biopesticides.

Le programme d'étiquetage volontaire sur la gestion de la résistance aux pesticides est presque complété. Une directive d'homologation a paru au Canada (en octobre 1999) tandis qu'aux É.-U., la proposition a paru sous la forme d'une version provisoire de *Pesticide Regulatory Notice* (avril 2000) pour commentaires, la version définitive étant prévue pour novembre. Les lignes directrices sont à l'étude au Mexique.

Un projet pilote de préparation d'une « étiquette de l'ALENA » pour les biopesticides est en cours, parallèlement aux travaux d'examen conjoints. Les conclusions des travaux préliminaires seront appliquées et le sous-comité continuera de collaborer avec les titulaires d'homologation à la préparation d'une étiquette complètement harmonisée pour les produits soumis aux examens conjoints. Les conclusions des travaux seront transmises à ceux qui s'occupent de pesticides chimiques.

Dans le cadre du projet de formation et de certification visant à préparer un examen commun pour évaluer la compétence des préposés à l'application des pesticides, un certain nombre d'applicateurs, au Canada comme aux É.-U., aideront à déterminer les tâches essentielles qu'ils doivent tous accomplir. Ces résultats serviront à préparer les questions de l'examen.

Les projets de lutte antiparasitaire intégrée demeurent un important volet des activités de ce sous-comité. Il s'agit notamment de la formulation de plans stratégiques, de l'atténuation dans la plus grande mesure possible des sources de différends commerciaux et de la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Les cultures identifiées jusqu'à maintenant sont la canneberge et le canola. Une grille de lutte antiparasitaire dans les cultures de canola a été mise au point et on a commencé de l'utiliser.

Rapport du Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA

Karen Pither et Laura Sears ont pris la parole au nom du GTI. Elles ont brossé un aperçu de deux des activités de ce groupe, soit l'analyse comparée des exigences relatives aux demandes d'homologation et l'éducation permanente. La comparaison des activités liées à l'homologation au sein des pays de l'ALENA portait notamment sur les mécanismes et les pratiques de traitement des demandes, certains paraissant constituer des obstacles au partage des tâches sur une base courante. On pense ici aux modèles de présentation des demandes, aux régimes d'homologation des pesticides dans les situations d'urgence, aux usages limités ou à la désignation des produits à moindre risque ainsi qu'à l'établissement de LMR.

L'examen des exigences en matière de données et des protocoles d'étude au Canada et aux É.-U. a fait ressortir quatre grands enjeux, soit les exigences en matière de données, les déclencheurs d'éléments requis dans certains cas, les conceptions et protocoles d'étude et les décisions d'homologation.

Quant aux exigences en matière de données, on signale être parvenu à un haut niveau d'harmonisation dans des domaines tels que la caractérisation chimique des résidus et des produits. Les domaines où ce résultat n'est pas encore atteint sont l'écotoxicité et le devenir des produits. On observe également que des divergences au niveau des déclencheurs d'éléments requis dans certains cas peuvent être à l'origine d'éventuels retards pour l'homologation ainsi que de différends commerciaux.

À cause de différences entre les pays, les décisions relatives aux homologations conditionnelles conduisent souvent à des divergences, au niveau des exigences, entre les É.-U. et le Canada. Ainsi, les homologations conditionnelles ont donné lieu à la réalisation d'études prospectives sur l'eau souterraine, à des études sur des végétaux terrestres non ciblés et à des études d'écotoxicité et sur d'autres poissons et oiseaux. Les évaluations et les estimations des risques peuvent aussi être à l'origine de nouvelles études. Il existe des écarts importants dans une vingtaine des études sur les 120 études et plus qui sont requises. Ces différences de protocole peuvent donner lieu à la réalisation de multiples études pour satisfaire à une même exigence de données. Il peut s'agir de l'application d'une approche par niveaux au lieu du système des multiples doses de l'OCDE, de l'inclusion de co-pesticides et d'adjuvants employés en mélanges en cuve lors des essais au champ sur les résidus et de la conception d'ensemble des études sur la dispersion au sol en milieu terrestre.

Les principales demandes du Comité portent sur l'harmonisation des formules administratives et l'élimination des éléments redondants dans la documentation, y compris les différents sommaires exigés. On signale également que le passage au mode de présentation de l'OCDE ne va pas sans problèmes puisqu'il est nécessaire d'y incorporer des renseignements spécifiques des pays.

Le GTI assure le leadership d'un projet d'élaboration de modèles et de gabarits pour les études sur le devenir dans l'environnement. Parallèlement aux travaux sur la présentation et le traitement électroniques des demandes d'homologation, il cherche à aider les organismes de réglementation à créer un déroulement régulier des opérations, depuis la production des rapports et des sommaires de niveau II jusqu'aux évaluations des agences.

Le GTI propose trois autres projets pilotes en collaboration avec le sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments (dont il est question dans la présentation de ce dernier.) On signale aussi sa participation à une étude de faisabilité visant à déterminer s'il est possible de dresser des cartes générales des zones de résidus.

Dans le cadre du programme sur l'éducation, trois éléments sont soulignés. Une séance d'information de l'OCDE s'est tenue en octobre 1999 à Washington, avec la participation de l'EPA, de l'ARLA et de l'industrie. Un colloque sur l'estimation des risques s'est tenu en mai 2000 à Zacatecas au Mexique, avec la participation de l'EPA, de l'industrie et de consultants. Les résultats des enquêtes auprès des trois agences pour déterminer leurs points

d'intérêt et leurs priorités relativement aux programmes éducatifs montrent que toutes trois s'intéressent aux visites sur place dans les secteurs agricoles, chez les transformateurs et chez les fabricants de pesticides. Il reste la question du financement. Le GTT a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail formel.

Commentaires des intervenants sur les activités et le fonctionnement du GTT de l'ALENA

- < On s'est préoccupé de ce que seul le Fonds mondial pour la nature représentait les groupes de défense de l'environnement. Compte tenu de l'importance des travaux sur l'harmonisation, on devrait consentir de plus grands efforts pour faire en sorte d'obtenir une meilleure représentativité des intervenants, notamment des groupes de défense de l'environnement et de représentation des intérêts des consommateurs, du secteur de la transformation des aliments, des producteurs agricoles et des groupements de producteurs spécialisés, ainsi que des gouvernements provinciaux et d'État, aux travaux du GTT.
- < Les représentants des producteurs agricoles ont signalé que les mois de mai ou juin pour la tenue de la réunion plénière du GTT ne convenait pas à bon nombre d'entre eux puisque cette période correspond aux semis au Canada et dans le nord des É.-U. Afin de continuer de stimuler l'intérêt des producteurs et d'obtenir leur participation aux travaux du GTT, il a été suggéré de tenir les réunions plénières à une date autre qu'au cours de la saison de culture.
- < On a suggéré d'envisager d'appliquer le programme d'examen conjoints aux nouveaux antimicrobiens ou aux pesticides non agricoles et aux élargissements importants des usages de composés déjà homologués.
- < On a déterminé des obstacles aux examens conjoints et à l'harmonisation, ainsi que des effets sur le commerce trans-frontalier. On fait remarquer que la production de données, particulièrement sur l'efficacité, nuit à la création d'un marché nord-américain des pesticides. On se préoccupe d'écart de prix entre les pays et on affirme que, tant que l'établissement des prix ne serait pas harmonisé, les obstacles au commerce continueraient d'exister.

Sommaire des nouvelles initiatives

Suite aux discussions du Conseil exécutif du 12 au 14 juin, le GTT a décidé de s'occuper des points suivants :

1. Documents d'accompagnement

À l'heure actuelle, il faut inclure des documents récapitulatifs dans le dossier remis à l'ARLA et à l'EPA avec une demande d'homologation. Ce sont la déclaration FQPA (EPA), la Reduced Risk Rationale (EPA), le Notice of Filing (EPA, pour les LMR) et les sommaires exhaustifs de données (ARLA). On a entrepris d'évaluer quels renseignements sont requis pour chacun de ces documents afin d'estimer s'il est possible ou non de

réduire le nombre de différents documents exigés. Il sera davantage question de cela à la prochaine réunion du Conseil exécutif.

2. Coordination des activités dans le cadre des programmes Border XXI et U.S./Mexico Pesticide Information Exchange (USMPIE)

Différentes activités où il est question de pesticides ont lieu hors du cadre du GTT. On pense, par exemple, aux programmes Border XXI et USMPIE. Le GTT dressera un inventaire des activités en cours où il est question de pesticides, de manière à mieux faire saisir la portée de ces activités et à minimiser les chevauchements.

3. Réglementation de l'emploi des pesticides dans les situations d'urgence : analyse comparée

On complétera bientôt une analyse comparée des exemptions et des homologations dans les situations d'urgence aux É.-U. et au Canada. Les exemptions pour les situations d'urgence en vertu de l'article 18 pour des intervalles déterminés sont comparées aux homologations accordées au Canada. Le Mexique entreprendra bientôt une analyse similaire en se fondant sur l'exemple canado-américain.

4. Activités conjointes sur le lindane

Le Canada et les É.-U. se sont entendus pour coordonner leurs activités de réévaluation des homologations du lindane et la prise de décision dans le cadre du GTT. Le Mexique suivra ces travaux de près. Le GTT est d'avis que les activités sur le lindane apporteront une contribution utile à toute activité régionale qui pourrait être engagée par la Commission nord-américaine de coopération environnementale concernant d'autres enjeux essentiels comme l'élimination des stocks pour des usages qui ne sont plus reconnus, pour la santé publique et d'autres usages propres au Mexique.

5. Coordination des activités concernant les peintures antisalissures à base d'organoétain

Suite à l'entente à laquelle sont parvenus les pays membres de l'Organisation maritime internationale, relativement à l'interdiction d'employer des peintures antisalissures à base d'organoétain d'ici 2003, le GTT coordonnera les activités d'élimination progressive de ces produits, de détermination de produits de remplacement et d'harmonisation des exigences en matière de données.

6. Calendrier révisé des réunions du GTT et du Conseil exécutif

Suite aux préoccupations des producteurs agricoles, il a été décidé que la prochaine réunion plénière du GTT se déroulera tôt en novembre 2001, au Mexique. Vu de possibles préoccupations quant à l'intervalle de 18 mois entre les deux réunions plénières, on envisagera la possibilité de tenir une réunion à l'intention des producteurs à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, qui pourrait prendre la forme d'un atelier de travail

offrant la possibilité de discussions davantage centrées sur les besoins des producteurs, entre ceux-ci, l'industrie et les ministères de l'Agriculture.

La prochaine réunion du Conseil exécutif se tiendra en février/mars 2001 au Mexique.

7. Nouveaux projets

Le sous-comité du renforcement des capacités de réglementation a mis sur pied un projet sur les études au champ en milieu terrestre. Il entreprendra aussi un projet sur la santé et la sécurité des travailleurs agricoles.

8. Communication

Dans ses efforts permanents pour améliorer la communication avec les groupes d'intérêts, le GTT a accepté de rédiger un Bulletin. Le premier numéro paraîtra cet été. Ce Bulletin, qui paraîtra régulièrement, soulignera les activités et les réalisations récentes du GTT. Il remplacera le rapport d'étape dont la parution a lieu en novembre. Le bilan des activités, qui comprend les fiches de projets et les plans de travail, continuera de paraître avant la tenue de la réunion plénière annuelle. Un rapport semestriel des progrès accomplis dans la réalisation du plan quinquennal que constitue l'Initiative nord-américaine paraîtra tôt en 2001.